

## Le plan d'action du Schéma de Mobilité

Suite à la phase précédente, les 15 actions retenues pour répondre aux enjeux de la mobilité de demain sur le territoire du Pays Sancerre sologne ont été affinées, notamment lors de groupes de travail avec les élus et partenaires.

Les réflexions menées ont permis de définir, pour chaque action, des éléments de contours et principes opérationnels : ces derniers restent toutefois indicatifs, puisque les modalités définitives (porteur, budget, ...) seront affinées lors de la mise en œuvre.

Malgré tout, une première ébauche de programmation a été définie et est présentée ci-après.

### >> La programmation synthétique du plan d'action

	Echéancier										Rôle du Pays			Coûts		Moyen humain	
	Planification sur 10 ans										Chef de file	Partenaire financier	Partenaire technique	Global	Pays	Pays	
1/ Optimiser les services des lignes 100, 110 et 437 de manière à permettre les déplacements des actifs se rendant sur le territoire														Lobbying	À définir selon les services mis en place	-	-
2/ Créer une liaison interurbaine transversale : Sancerre <> Aubigny-sur-Nère pour désenclaver le Pays Fort (pour les personnes en recherche d'emploi, les captifs, les touristes)														Lobbying	À définir selon les services mis en place	-	-
3/ Améliorer les pôles intermodaux existants identifier / aménager un « point de rencontre des mobilités » dans chaque bassin de vie permettant d'interconnecter les offres de mobilité															205 K€	Participation à définir	Ponctuel
4/ Expérimenter de nouvelles navettes communales															+/- 27,5 K€ / an par navette	Participation à définir	Ponctuel
5/ Optimiser les 2 systèmes de TAD, et répartir les dessertes sur la semaine en lien avec les usages (courses, maison de santé, etc ...)															-	-	Ponctuel
6/ Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité															33 K€	Participation à définir	Ponctuel
7/ Développer un réseau d'autostop organisé qui couvre l'ensemble du territoire															+/- 70 K€	0 à +/- 70 K€ ?	+/- 0,25 ETP

### >> Zoom sur l'action 6 : Créer un réseau d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants et des pôles d'intermodalité du territoire

Afin de diminuer l'autosolisme, notamment chez les pendulaires, en s'appuyant sur une solution qui a déjà montré un certain succès, il est proposé de créer de nouveaux espaces de covoiturage (bien matérialisés, signalés et sécurisés) en complément des aires officielles existantes. Il est envisagé dans un premier temps :



- 4 nouvelles aires structurantes : 3 aires proposées sur des pôles d'intermodalité sur des espaces de stationnement existants (Argent-sur-Sauldre – Place du Marché, Saint-Satur – Place de la République, Vailly-sur-Sauldre – Place du 8 Mai 1945) et une aire sur le secteur de Bué / Crézancy pour capter les flux des communes du Sancerrois vers Bourges.
- 8 aires secondaires, sur les secteurs visant prioritairement à officialiser les aires informelles identifiées sur le territoire (en vérifiant les conditions de sécurité).



### >> Zoom sur l'action 7 : Développer un réseau d'autostop organisé

L'objectif étant de développer un réseau d'autostoppeurs et d'automobilistes inscrits et donc identifiés, avec signature d'une charte à l'image du système Rézo Pouce qui est actuellement développé sur 2200 communes en France via l'association "covoiturons sur le pouce" qui accompagne les territoires souhaitant mettre en place ce dispositif d'autostop organisé. Ce système est structuré également par l'identification « d'arrêts autostop » sécurisés dans les communes et la distribution de kits autostop.

Ce mode de déplacement spontané, complémentaire au transport collectif, s'appuie sur des flux automobiles existants et sur la solidarité entre les usagers.



Exemple d'arrêt Autostop Rézo Pouce

### >> SUITE DE LA PROGRAMMATION

	Echéancier										Rôle du Pays			Coûts		Moyen humain
	Planification sur 10 ans										Chef de file	Partenaire financier	Partenaire technique	Global	Pays	Pays
8/ Créer un maillage de liaisons cyclables à l'échelle de certains bassins de proximité pour relier les communes dans les zones au relief le moins contraint														2,17 M€ (aides possibles Région...)		Ponctuel
9/ Développer des services à distance et itinérants pour limiter les besoins de déplacements														Selon choix retenus		Ponctuel
10/ Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus														Selon programme (20 K€ pour 0,5 ETP)	+/- 15 K€ Vélocar	+/- 0,5 ETP délégué par CC ?
11/ Développer les plans de mobilité (entreprise, administration) à l'échelle de zones (ZI, ZAC...)														40 K€ / plans		0,15 ETP
12/ Accompagner la création d'un garage solidaire, avec location multimodale et une vocation sociale														entre 100 et 150 K€		Ponctuel
13/ Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres, les initiatives de mobilité solidaire....														Selon choix retenus	À partir de 20 K€ (aides ADEME Région... ?)	0,2 ETP
14/ Développer des événements autour de la mobilité durable (s'appuyer sur la semaine de la mobilité durable)														À partir de 10 k€/an pour 1 à 2 événements	10 k€/ ? (aides ADEME - Région... ?)	0,1 ETP
15/ Recruter un chargé de mission mobilité pour conduire la mise en œuvre du PMR														+/- 35 K€	+/- 35 K€ (aides ADEME - Région...?)	

### >> Zoom sur l'action 10 : Mettre en place des programmes d'écomobilité scolaire pour apprendre les bonnes pratiques et développer les pédibus et vélobus

Il s'agira par exemple d'expérimenter un système de vélocar qui permet de transporter une dizaine d'élèves en toute sécurité, sur une école d'un des pôles afin de limiter les déplacements automobiles et d'apporter de la visibilité aux actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan de Mobilité.



L'approbation, qui a eu lieu au Comité Syndical du 29 octobre 2019, est l'aboutissement de la démarche de réflexion du Plan de Mobilité Rurale qui s'est étalée sur une année et le point de départ de la phase opérationnelle de mise en oeuvre des 15 actions retenues !